

CONTRAT TERRITORIAL DU LIGNON DU VELAY

2021-2026

FEUILLE DE ROUTE



Structure porteuse de la phase d'élaboration :



(L'EPAGE Loire-Lignon résulte de la transformation au 1^{er} janvier 2020 du SICALA 43)

Avec le soutien financier (durant la phase d'élaboration) de :



Etablissement public du ministère chargé du développement durable



FEUILLE DE ROUTE SUR 6 ANS – BASSIN VERSANT DU LIGNON DU VELAY

1. Plan d'Actions Prioritaire du Contrat Territorial Lignon du Velay

Actions	Coût total € TTC sur 6 ans	Maîtres d'ouvrages concernés et remarques
Volet 1 : Améliorer et maintenir la qualité de l'eau du bassin versant		
1.1 : RÉDUIRE LES TRANSFERTS DE PHOSPHORE VERS LES COURS D'EAU : réduire les risques d'érosion		
1.1.1 : Limiter l'érosion par la couverture des sols : animation agricole collective et expérimentation pour l'accompagnement au changement	143 000	Haute-Loire Bio / Chambre d'Agriculture43 / Agribio07
1.1.2 : Maîtrise du piétinement du bétail en bords de cours d'eau	0	EPAGE Loire-Lignon – coût inclus dans le volet 2
1.1.3 : Réalisation d'un diagnostic bocager / plantations et valorisation des haies (utilisation en litière « plaquette »)	105 000	EPAGE Loire-Lignon
1.1.4 : Sensibilisation et animation sur la gestion des effluents d'élevage : zoom sur les couvertures des fosses et les filtres à roseaux	12 000	EPAGE Loire-Lignon
Enjeu transversal Préservation des zones humides 1.1.5 : Maintien et restauration des fonctionnalités des zones humides agricoles du territoire	35 500	EPAGE Loire-Lignon
1.1.6 : Animation collective agricole et expérimentation autour des prairies	77 000	Haute-Loire Bio / Chambre d'Agriculture43 / Agribio07
Enjeu transversal Adaptation au changement climatique 1.1.7 : Mettre en place une réflexion sur les végétaux locaux auprès des agriculteurs du territoire / préserver les prairies permanentes	0	EPAGE Loire-Lignon – coût inclus dans un premier temps dans la fiche action 3.1
Enjeu transversal Adaptation au changement climatique Gestion quantitative de l'eau 1.1.8 Analyses des opportunités de gestion quantitative de l'eau	17 000	EPAGE Loire-Lignon
1.1.9 Encourager et maintenir les conversions à l'agriculture biologique	52 500	Haute-Loire Bio / Chambre d'Agriculture43
1.1.10 : Animer le programme agricole du bassin versant du Lignon du Velay	25 000	Haute-Loire Bio / Chambre d'Agriculture 43 /Chambre Agriculture 07
1.1.11 : Diagnostics individuels d'exploitation pour les agriculteurs du bassin versant du Lignon du Velay	150 000	EPAGE Loire-Lignon
1.1.12 Aides directes aux agriculteurs du bassin versant	0	Coûts non inclus dans le contrat (PSE/aides investissement...)
1.2 : AMELIORER LES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE		
1.2.1 : Communiquer auprès des collectivités sur l'efficacité des systèmes d'assainissement et sur la qualité des eaux	0	EPAGE Loire-Lignon – coût inclus dans animation 3.1
1.3 : MAITRISER LES APPORTS DE PESTICIDES – SENSIBILISER LES USAGERS		
1.3.1 : Expérimentation de désherbage alternatif sur une ligne de chemin de fer	0	EPAGE Loire-Lignon – coût inclus dans la fiche action 3.1
1.3.2 : Communication autour de l'utilisation de pesticides dans les exploitations forestières / cultures de sapins de Noël	0	EPAGE Loire-Lignon - coûts suivi et communication prévu dans la fiche action 3.5a
Total volet 1	617 000	

Actions	Coût total € TTC sur 6 ans	Maîtres d'ouvrages concernés et remarques
Volet 2 : Améliorer et maintenir la qualité des milieux aquatiques		
2.1 : Mettre en œuvre des actions de restauration des cours d'eau (lit, berges, ripisylve) de la masse d'eau de La Dunière (FRGR0162)	550 000	EPAGE LOIRE-LIGNON
2.2 : Mettre en œuvre des actions de restauration des cours d'eau (lit, berges, ripisylve) de la masse d'eau du Lignon du Velay aval (FRGR0161c)	184 000	EPAGE LOIRE-LIGNON
2.3 : Mettre en œuvre des actions de restauration des cours d'eau (lit, berges, ripisylve) de la masse d'eau du Lignon du Velay amont (FRGR0161a)	754 000	EPAGE LOIRE-LIGNON
2.4 : Mettre en œuvre des actions de restauration des cours d'eau (lit, berges, ripisylve) de la masse d'eau de La Brossettes (FRGR1821)	95 000	EPAGE LOIRE-LIGNON – Pas d'actions en années 1-2-3 mais des actions prévues sur le second contrat années 4-5-6
2.5 : Mettre en œuvre des actions de restauration des cours d'eau (lit, berges, ripisylve) de la masse d'eau du Complexe Lavalette / La Chapelette	0	EPAGE LOIRE-LIGNON – Pas d'actions prévues sur cette masse d'eau, car les priorités de travaux et les enjeux qualité de l'eau notamment se jouent sur les principales masses d'eau qui alimentent le complexe de Lavalette soit, le Lignon amont et la Brossettes – à voir si modification lors de la mise en place du plan d'actions AAC Lavalette
2.6 : Mettre en œuvre des actions de restauration de la continuité sur les cours d'eau des masses d'eau Lignon aval, Dunière et Lignon Amont	431 000	coût hors contrat
Enjeu transversal Préservation des zones humides 2.7CEN : Diagnostics, études de faisabilité et animation foncière pour la préservation et la restauration des zones humides prioritaires du bassin du Lignon	158 000	CEN Auvergne
Enjeu transversal Préservation des zones humides et des têtes de bassin versant 2.8ONF : Complément d'inventaire et travaux en forêts domaniales	64 000	ONF
Total volet 2	1 805 000	* hors coût travaux continuité

Actions	Coût total € TTC sur 6 ans	Maîtres d'ouvrages concernés et remarques
Volet 3 : Animer, Communiquer, Valoriser et Suivre le bon déroulement du Contrat Territorial		
3.1 : Assurer la coordination et l'animation des actions du Contrat Territorial	786 000	EPAGE LOIRE-LIGNON
3.2 : Communiquer sur le Contrat Territorial et sensibiliser les différents acteurs du territoire	60 000	EPAGE LOIRE-LIGNON
3.3CRPF : Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires forestiers – Incitation au retrait des résineux plantés en bord de cours d'eau	69 000	EPAGE LOIRE-LIGNON partenariat avec le CNPF
Enjeu transversal Adaptation au changement climatique Gestion quantitative de l'eau 3.4 : Assurer un suivi des débits et des températures de l'eau des cours d'eau du bassin	32 000	EPAGE LOIRE-LIGNON via projet LIFE porté par OIEau
3.5a : Évaluer l'impact des différentes réalisations du contrat territorial – Suivre la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	65 000	EPAGE LOIRE-LIGNON
3.5b : Évaluer l'impact des différentes réalisations du contrat territorial – Suivi du site du Lignon retrouvé (opération phare)	16 000	EPAGE LOIRE-LIGNON
3.5c : Évaluer l'impact des différentes réalisations du contrat territorial – Réalisation d'une étude bilan	60 000	EPAGE LOIRE-LIGNON
Enjeu transversal Préservation des zones humides 3.6CEN : Animation territoriale pour la préservation des zones humides	170 000	CEN Auvergne
Enjeu transversal Adaptation au changement climatique Gestion quantitative de l'eau 3.7 Partage et diffusion de la connaissance sur les prélèvements d'eau à l'échelle du territoire	0	EPAGE LOIRE-LIGNON (coût inclus dans la fiche action 3.1)
Total volet 3	1 258 000	

Remarques :

Les tableaux précédents reprennent uniquement les estimations financières de la programmation prévisionnelle étalée sur 6 ans en deux Contrats Territoriaux successifs sur le bassin du Lignon du Velay : les éléments techniques de chaque action (type d'actions, territoire concerné, type de public concerné, linéaire concerné, détail des travaux...) sont détaillés dans chaque fiche action présente en annexe du Contrat Territorial Lignon du Velay.

L'ensemble de ces actions viseront, en cohérence avec les dispositions et objectifs du SAGE Lignon du Velay, à **favoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques** pour contribuer à atteindre ou maintenir le **bon état écologique des 5 masses d'eau constituant le bassin versant** et permettre la satisfaction des usages. C'est notamment à travers la **préservation des éléments fonctionnels** clés que sont les zones humides et les têtes de bassin versant ainsi que les ripisylves, que ces objectifs seront atteints.

La **préservation de débits d'étiage suffisants** permettant ce bon fonctionnement est le deuxième axe principal des actions . L'atteinte ou le maintien d'une qualité des eaux satisfaisante passera également par une **réduction de certaines pressions** (pollutions diffuses agricoles, rejets domestiques et industriels) – cf. *stratégie de territoire du Contrat Territorial Lignon du Velay pour plus de détails.*

2. Présentation de la gouvernance du Contrat Territorial Lignon du Velay

La gouvernance du Contrat Territorial sera avant tout assurée par **les élu.e.s de la structure porteuse**, l'EPAGE Loire-Lignon, avec en premier lieu le Président et le Vice-Président en charge de la commission GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) du secteur.

a. Comité de pilotage

Le **comité de pilotage du Contrat Territorial**, mis en place lors de la phase d'élaboration du Contrat et reprenant la plupart des membres du COFIL du précédent Contrat Territorial du Haut-Lignon (en élargissant aux acteurs qui n'étaient pas concernés jusqu'alors par le territoire du Haut-Lignon), suivra le bon déroulement de la mise en œuvre, notamment les bilans annuels des actions réalisées et les résultats obtenus. Il sera également responsable des orientations à prendre et validera les actions futures.

Il est constitué d'une soixantaine de personnes, représentant les collectivités concernées, les services de l'État, les partenaires financiers, les partenaires techniques, les professionnels et les usagers de l'eau. **Il sera réuni au minimum une fois par an.**

Un bureau, constitué d'une quinzaine de membres du comité de pilotage sera amené à être consulté plus souvent pour les décisions courantes : une mutualisation avec le bureau de la CLE du SAGE pourrait être envisagée (cf. *feuille de route de la CLE du SAGE Lignon du Velay, validée en octobre 2019*).

Le comité de pilotage sera constitué de représentants des collectivités du territoire : **7 Communautés de Communes, 36 communes, 3 Conseils Départementaux et 1 Conseil Régional. Saint-Étienne Métropole**, propriétaire du barrage de Lavalette fera partie du comité de pilotage, tout comme les **syndicats portant les 4 SCOT** situés sur le territoire :

Araules	Champclause	Chaudeyrolles	Queyrières
Chenereilles	Devesset	Fay-sur-Lignon	Les Villettes
Grazac	Lapte	Le Chambon-sur-Lignon	Monistrol-sur-Loire
Le Mas-de-Tence	Les Vastres	Mars	Sainte-Sigolène
Le Mazet-Saint-Voy	Montfaucon-en-Velay	Montregard	Saint-Maurice-de-Lignon
Raucoules	Saint-Agrève	Saint-André-en-Vivarais	Saint-Pal-de-Mons
Tence	Yssingeaux	Dunières	Saint-Bonnet-le-Froid
Saint-Clément	Saint-Front	Saint-Jeures	Riotord
Saint-Romain-Lachalm	Saint-Julien-Molhesabate	Marlhes	Saint-Régis-du-Coin
Communauté de communes des Sucs	Communauté de communes des Monts du Pilat	Communauté de communes Marches du Velay-Rochebaron	Communauté de communes du Haut-Lignon
Communauté de communes Mézenc Loire Meygal	Communauté de communes Val'Eyrieux	Communauté de communes du Pays de Montfaucon	Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
PETR de la Jeune Loire	Conseil Départemental 42	Saint-Étienne Métropole	Conseil Départemental 43
Pays du Velay	Syndicat Mixte Centre Ardèche	Syndicat Mixte du SCOT Sud Loire	

Tableau 1 : Comité de pilotage : représentants des collectivités du territoire

Représentants des services de l'état et des organismes de gestion de l'eau et des milieux naturels :

DDT 43	DDT 07	DREAL AURA
DDT 42	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	CLE SAGE Lignon du Velay
OFB	ONF	CRPF

Tableau 2 : Comité de pilotage : représentants des services de l'état et des organismes de gestion de l'eau et des milieux naturels

Représentants des usagers de l'eau, des professionnels et des associations :

LPO Auvergne	SOS Loire Vivante	CEN Auvergne
Fédération des chasseurs 43	Syndicat des propriétaires forestiers privés	AAPPMA locales
Haute-Loire Biologique	Confédération Paysanne	FDSEA Haute-Loire
Jeunes agriculteurs 43	CLCV	Chambres d'Agriculture 43, 07, 42
PNR du Pilat PNR des Monts d'Ardèche	Fédérations de Pêche 07 42 43	CCI 43

Tableau 3 : Comité de pilotage : représentants des usagers de l'eau, des professionnels et des associations

b. Groupes de travail spécifiques

Des groupes de travail thématiques ont également été mis en place lors de la phase d'élaboration du Contrat. Ces groupes seront garants de la bonne réalisation des actions du Contrat Territorial, et de leur suivi technique et financier :

*** Groupe de travail « agriculture »**

Ce groupe rassemble environ 35 personnes : techniciens des organismes agricoles (Chambres d'Agriculture, Contrôle Laitier, Conseil Élevage, FD CUMA...), techniciens des DDT, représentants d'associations, de l'Agence de l'Eau et des Conseils Départementaux, une vingtaine d'agriculteurs du territoire, représentants des syndicats agricoles ou non ainsi que des représentants des filières ou transformateurs du territoire (désignés comme des « acteurs clés » dans le cadre de « l'étude des pratiques agricoles et des améliorations envisageables pour réduire leur impact sur la qualité de l'eau du Lignon et de ses affluents » menée par le bureau d'étude SCE - 2018-2019).

*** Groupe de travail « Milieux naturels / Continuité »**

Ce groupe de 25 personnes est constitué de techniciens des organismes de gestion des milieux naturels (OFB, ONF, CRPF, fédérations de pêche, CEN Auvergne, CBNMC, ...), de représentants de la pêche, de représentants d'associations, de l'Agence de l'Eau et des Conseils Départementaux, de collectivités et représentants des DDT.

Un groupe restreint du groupe de travail « milieux » concerne plus spécifiquement le sujet de la continuité écologique et regroupe l'OFB, les Fédérations de pêches et AAPPMA locales, les DDT et EDF.

*** Groupe de travail « Zones Humides »**

Ce groupe est composé des mêmes acteurs que le groupe de travail milieux en y associant la Fédération des chasseurs de Haute-Loire, les associations de chasse locales et les propriétaires forestiers privés lorsqu'il s'agit du suivi de l'inventaire des zones humides en milieux forestier lancé en 2019 et mené par le bureau d'étude CESAME.

* *Groupe de travail « AAC Lavalette »*

Dans le cadre de la mise en place du plan d'actions pour la protection de l'aire d'alimentation de captage (AAC) au barrage de Lavalette classé en captage prioritaire, un groupe de travail spécifique réunissant la DDT43, Saint-Étienne Métropole et les syndicats des eaux utilisant la ressource de Lavalette ainsi que potentiellement les représentants de la profession agricole et des Départements pour la gestion des systèmes d'assainissement.

* *Autres groupes de travail*

Tout au long de la mise en œuvre du Contrat Territorial, si le besoin d'un **groupe de travail spécifique** se fait ressentir, il sera mis en place (par exemple, comme cela a été le cas pour le projet du chantier de restauration éco-morphologique du Lignon dans le secteur de l'ancien plan d'eau de Fay-sur-Lignon dans le cadre du Contrat Territorial du Haut-Lignon).

c. *Maîtres d'ouvrages du contrat*

Les maîtres d'ouvrage d'actions identifiées dans la programmation du Contrat Territorial Lignon du Velay sont, en plus de l'EPAGE Loire-Lignon :

- pour le **volet 1** : l'association Haute-Loire Biologique, la Chambre d'agriculture d'Ardèche, la Chambre d'agriculture de Haute-Loire et l'association AgriBio Ardèche ;
- pour le **volet 2** : le CEN Auvergne et l'ONF ;
- pour le **volet 3** : le CEN Auvergne.

d. *Lien avec la gouvernance du SAGE Lignon du Velay*

Comme abordé précédemment, une réflexion avec les nouveaux élus à partir de juin 2020 pourrait avoir lieu afin d'**optimiser encore plus le fonctionnement entre le COPIL du CT Lignon du Velay et la CLE du SAGE Lignon du Velay** (*les réunions ont déjà souvent lieu sur la même journée afin de mutualiser les démarches d'organisation pour les animatrices des deux démarches*) : une mutualisation d'un bureau pourrait être envisagée mais à discuter selon les volontés des nouveaux représentants des collectivités et de la structure EPAGE Loire Lignon.

Un lien étroit sera fait avec la **cellule d'animation du SAGE Lignon du Velay** et la Commission Locale de l'Eau pour que le travail engagé soit en cohérence avec le SAGE.

3. *Animation du Contrat Territorial Lignon du Velay*

La cellule d'animation du Contrat Territorial Lignon du Velay est basée à l'antenne de Tence de l'EPAGE Loire Lignon, au cœur du territoire du CTLV.

Au cours de la phase d'élaboration de 2017 à 2020, la cellule d'animation s'est composée d'une **animatrice** représentant globalement **80 %** d'un équivalent temps plein (ETP) et d'un **technicien de rivières** représentant **90 %** d'un ETP, les autres 10 % étant consacrés à la conduite et le suivi de travaux sur le site Natura 2000 « Haute Vallée du Lignon ».

En phase de mise en œuvre, l'animatrice et le technicien actuellement en postes poursuivront leur travail à hauteur de respectivement, 80 % et 90 % d'ETP, et il est également envisagé le recrutement d'un second technicien de rivières, à l'échéance du début du second contrat territorial (années 4-5-6).

L'animatrice assurera l'animation et le pilotage du CTLV, dont :

- la coordination et l'animation des différentes instances (COFIL, groupes de travail...) ;
- la coordination et la concertation avec les différents partenaires techniques, financiers et institutionnels ;
- le suivi technique et financier des études menées dans le cadre du CTLV ;
- la rédaction de documents liés au CTLV (courriers, dossiers de demande de subventions, articles...),
- le développement d'actions de communication ;
- la représentation du CTLV dans des réunions techniques ;
- l'animation plus spécifique des volets 1 et 3 du Contrat Territorial avec un travail plus important sur l'animation agricole sur le territoire du CTLV.

Le technicien de rivières réalisera :

- l'ensemble des actions de repérage, d'animation et de conventionnement auprès des propriétaires avant engagement des travaux ;
- l'ingénierie des projets en régie (dimensionnement et chiffrage) ;
- l'organisation logistique et les besoins matériels des équipes et des chantiers en régie ;
- le calendrier de coordination des équipes en régie avec les entreprises prestataires ;
- la conduite et le suivi des chantiers en régie avec les équipes rivières de l'EPAGE Loire Lignon ;
- l'élaboration des documents administratifs en lien avec les chantiers et les études conduites en régie ;
- l'animation et la communication autour des chantiers en rivière.

La cellule d'animation a été appuyée dans le cadre de l'élaboration par des **prestataires de bureaux d'études** par exemple pour l'étude agricole débouchant sur la programmation agricole du CTLV ou encore pour l'inventaire des zones humides en milieux forestiers. Des prestataires pourront être à nouveau mobilisés dans la phase de mise en œuvre du CTLV.

De même, deux **stagiaires** ont participé à l'élaboration du CTLV – d'autres pourraient être utiles pour mener à bien certaines actions de la programmation du Contrat Territorial.

De plus, une forte mutualisation avec l'animatrice du SAGE Lignon du Velay a eu lieu dans la phase d'élaboration avec un **appui important de l'animatrice du SAGE à l'émergence et à l'élaboration du Contrat Territorial**. Cette mutualisation se poursuivra dans le cadre de la mise en œuvre des actions du CTLV, actions qui devront répondre aux enjeux fixés dans les documents du SAGE. Elle est favorisée par la proximité entre les 2 cellules d'animation qui se trouvent dans les mêmes locaux facilitant ainsi le partage au jour le jour des actions menées, des actualités, des difficultés rencontrées...

4. Moyens humains, financiers et techniques

En plus de la cellule d'animation du CTLV déjà présentée, un agent de l'EPAGE Loire-Lignon mutualisé entre plusieurs missions, assure la **mission de géomatique** (base de données, SIG, site internet) pour l'équivalent de 0,25 ETP environ (chiffre pouvant varier selon les années). Par ailleurs, une **mission de secrétariat, appui administratif et financier** est également mutualisée au sein de la structure et représente l'équivalent de 0,25 ETP.

D'un point de vue financier, les plans de financement des actions seront différents en fonction des collectivités concernées et des actions prévues.

En effet, en ce qui concerne les volets 1 (pollutions diffuses et ponctuelles) et 3 (animation, communication...) les plans de financement pour les actions en maîtrises d'ouvrage EPAGE seront portés par deux financeurs principaux : l'Agence de l'eau Loire Bretagne (50 %, hormis étude bilan à 70 %) et les collectivités adhérentes à l'EPAGE Loire-Lignon (50 %).

Des recherches de co-financement pourront avoir lieu pendant la phase de mise en œuvre (FEADER, mobilisation des fonds VIVEA pour certaines actions du programme agricole, projet LIFE...) mais rien n'est encore acquis.

Pour les actions du volet 2, les actions seront financées en grande partie par l'AELB (taux d'aide de 30 à 70 %), par la Fédération de Pêche et de Protection des milieux aquatiques de Haute-Loire (de 5 à 10 % d'aides, à valider avec eux selon les travaux) et par les collectivités du territoire (afin de compléter le plan de financement).

Sur le territoire des Communautés de Communes du Pays de Montfaucon et des Monts du Pilat dans le contrat, 20 % du montant des actions prévues pourrait être pris en charge par des fonds de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du **Contrat Vert et Bleu « Grand Pilat »**, dans lequel le SICALA a inscrit des fiches actions.

Pour les actions prévues sur la Communauté de Commune Mézenc Loire Meygal répondant à la restauration de la trame turquoise (zones humides), 20 % du montant des actions prévues pourrait être pris en charge par des fonds de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du **Contrat Vert et Bleu « Devès Mézenc Gerbier »**

Comme pour le volet 1, des recherches de co-financements pourront avoir lieu pendant la phase de mise en œuvre notamment dans le cadre de la nouvelle programmation du fond FEDER.

Au moment de la rédaction de cette feuille de route, la participation de **Saint-Étienne Métropole** n'est pas définie. Elle sera fonction de la mise en place au cours de l'année 2020 du plan d'actions lié à l'Aire d'Alimentation de Captage du barrage de Lavalette.

Les collectivités du territoire du Lignon du Velay vont devoir participer financièrement à un niveau plus important aux actions que ce qu'elles avaient pu faire lors du CT du Haut-Lignon, ce qui peut s'expliquer facilement par une baisse des taux d'aide de l'AELB par rapport à la fin de son 10^{ème} programme, et une perte des aides de la Région (sauf si territoire concerné par un CVB) et du Département de Haute-Loire.

4. Suivis et évaluation du Contrat Territorial Lignon du Velay

Le Contrat Territorial Lignon du Velay s'accompagnera d'un **dispositif de suivi et d'évaluation** afin de vérifier la mise en œuvre du programme et l'atteinte des objectifs définis.

Ce dispositif se base sur des indicateurs, recueillis annuellement, ou en année 3 (correspondant au premier contrat) ou encore en année 6 (fin du deuxième contrat). Il permet également de réviser la programmation des actions dont l'efficacité n'est pas avérée en cours de réalisation.

Les indicateurs liés à chaque action du Contrat, sont détaillés dans les fiches actions de la programmation : certaines données sont acquises au fur et à mesure de la réalisation des actions : nombre d'ouvrages supprimés, de seuils équipés, de linéaires traités, nombre de participants aux réunions agricoles, nombre de classes sensibilisées par année, nombres d'articles dans la presse parus, le temps passé pour réaliser les opérations, le coût initial prévu, le coût final...

Ces indicateurs seront suivis en régie par la cellule d'animation du CTLV. Ce suivi sera facilité par un pilotage mutualisé des études et des actions de suivis de milieux et la mise en place et le partage d'outils communs pour l'évaluation des actions (tableau de bord, indicateurs, études bilans) avec le SAGE Lignon du Velay.

Enfin, il est prévu de réaliser :

- **un bilan du premier contrat d'une durée de 3 ans** : bilan effectué en interne sur la base des données réalisées au moyen des indicateurs quantitatifs et financiers réalisés annuellement ;
- **un bilan final des deux Contrats Territoriaux (soit au bout des 6 ans)** en dernière année sur la base d'une étude bilan évaluative générale, du suivi de la qualité des eaux et du suivi de la ressource piscicole : cette étape devra être réalisée en tout ou partie par un bureau d'étude spécialisé.